

ABONNEMENTS

Les ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

MURGAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.

annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havaas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2.	Omnibus mixte		Omnibus mixte (105)	Poste mixte	Omnibus mixte (105)	Paris..... — Départ.	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Paris..... — Arrivée.	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
	de Cahors	de Libos											
Cahors. — ..Départ.	5h10	5h40	7h40	7h45	9h30	PARIS..... — Départ.	7h45	9h40	11h40	14h30	16h25	18h20	20h15
Mercure.....	5 26	5 55	7 44	7 50	9 39	BORDEAUX.....	6 50	8 45	10 40	12 35	14 30	16 25	18 20
Parnac.....	5 39	6 08	7 57	8 03	9 52	PÉRIGUEUX.....	6 50	8 45	10 40	12 35	14 30	16 25	18 20
Luzech.....	5 47	6 16	8 05	8 11	10 00	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	10 31	12 26	14 21	16 16	18 11	20 06
Castelfranc.....	6 3	6 37	8 26	8 32	10 21								
Puy-l'Evêque.....	6 17	6 49	8 38	8 44	10 33	AGEN..... — Départ.	5h50	7h45	9h40	11h35	13h30	15h25	17h20
Duravel.....	6 27	6 58	8 47	8 53	10 42	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	9 10	11 05	13 00	14 55	16 50	18 45
Soturac Touzac.....	6 37	7 07	8 96	9 02	10 51								
Fumel.....	7 1	7 19	9 8	9 14	11 3	CAHORS..... — Arrivée.	9 25	11 20	13 15	15 10	17 05	19 00	20 55
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 8	7 26	9 15	9 21	11 10								

Cahors, le 28 Février 1874

Une séance des plus orageuses a eu lieu, jeudi dernier, à l'Assemblée nationale. La gauche a cru, un moment, qu'elle allait renverser le ministère, et probablement avec le ministre, le maréchal de Mac-Mahon. Et cependant de quoi s'agissait-il ? Tout simplement de l'exercice des raffineries de sucre.

M. Poyer-Quertier avait établi la nécessité de soumettre la raffinerie à l'exercice. Le Gouvernement, par la bouche de MM. Decazes, Desalligny et Magne, avait reconnu que l'exercice était le seul moyen de forcer les raffineurs à payer l'impôt comme les autres citoyens, et à ne pas faire de bénéfices illicites. Mais M. Poyer-Quertier et le Gouvernement étaient en lutte sur le point de savoir, si le traité de 1864 entre la France, l'Angleterre, la Belgique et les Pays-Bas nous permettent d'établir l'exercice immédiatement, au lieu d'attendre au 1^{er} juillet 1875, date de l'expiration du traité.

D'accord avec une partie de la majorité conservatrice, M. Poyer-Quertier pensait et disait que l'exercice pouvait être appliqué à partir du 1^{er} avril ou du 1^{er} mai prochain.

La gauche a vu là une occasion de mettre le ministère et le Gouvernement en minorité; aussi, s'est-elle efforcée de précipiter un vote défavorable aux trois ministres qui avaient pris la parole.

Cette espérance a été déjouée par le patriotisme de M. Poyer-Quertier, qui, apercevant le piège où on voulait le faire tomber, s'est rallié tout-à-coup à l'opinion du Gouvernement, c'est-à-dire à l'échéance du 1^{er} juillet 1875 pour l'application de l'exercice.

Voici, d'après Paris-Journal, la physionomie de la dernière heure de la séance :

Jamais M. Magne n'a été plus net, plus vif, plus probant, mais il courait un vent de prévention dans la Chambre; et il était clair que la gauche était résolue à l'exploiter. Il fallait voir la figure des amis de M. Thiers. Ils jubilaient d'avance de leur victoire. Ils criaient : La clôture ! la clôture ! Et à chaque observation, ces amis de la discussion libre répétaient invariablement : La clôture ! Qu'importe que le budget soit sacrifié ! La clôture ! Qu'importe qu'une industrie soit bouleversée ! La clôture ! Qu'importe que notre exportation soit blessée à mort ! La clôture ! L'important, c'est de voter en masse contre M. Desalligny, contre M. Decazes, contre M. Magne. Toute occasion est bonne, et le sucre est divin pour renverser un ministère. Et la majorité donnait en plein dans ce panneau. La clôture est votée malgré les énergiques réclamations de M. Raoul Duval. On commença à passer les urnes. Une indicible émotion règne dans la salle, et l'émotion dégénère bientôt en tumulte. A plusieurs reprises, M. Buffet essaye de poser la question et d'expliquer le vote, il lui est impossible

de se faire entendre. Cependant la majorité commence à comprendre. Un grand nombre de ses membres entourent M. Poyer-Quertier, qui commence à comprendre, lui aussi, le rôle que la gauche va lui faire jouer.

Tout à coup il se fait un semblant de silence, et M. Poyer-Quertier en profite pour déclarer qu'il recule la date indiquée par son amendement jusqu'au 1^{er} juillet 1875, c'est-à-dire jusqu'à l'expiration de la convention... Nous renonçons à décrire la scène; il faudra la lire à l'Officiel. La gauche crie à la trahison; elle accable M. Poyer-Quertier d'investives, parce qu'il s'est conduit en homme d'honneur, et qu'il n'a pas voulu prêter son talent et son appui au plus déloyal des coups de Jarnac. Elle apostrophe surtout M. Buffet, sous prétexte qu'il n'a pas fait passer les urnes assez vite. Elle injurie même M. Magne, qui se rallie à l'amendement modifié par M. Poyer-Quertier. A travers ces vociférations, l'on démêle les plus grossiers outrages. M. Lefèvre est appelé à l'ordre : M. Duvergier de Hauranne, avec l'autorité qui lui appartient, vient quereller le président jusque sur son fauteuil. Que voulez-vous ? C'est la rage impuissante et écœurante de gens qui se sont crus vainqueurs, et à qui on a instantanément coupé leur victoire sous le pied. Ils gesticulent ! ils trépident ! ils menacent ! ils ressemblent à des insurgés de Carthage, et la séance est levée au milieu du plus affreux vacarme dont ait jamais retenti le palais de Louis XIV. Le premier amendement de M. Poyer-Quertier, l'ancien, le dangereux, le mauvais, inutilement repris par M. Villain, est repoussé à une majorité de cent voix.

M. Thiers, qui depuis sa fameuse lettre au maire de Nancy s'était enfermé dans un silence absolu, vient d'adresser à M. Lepetit, candidat républicain conservateur pour le département de la Vienne, une lettre qui occupe la presse parisienne tout entière. Cette lettre est ainsi conçue :

Monsieur,
J'ai reçu votre circulaire électorale, et je vous remercie de l'envoi et du contenu de cette circulaire. Je la trouve parfaitement sage; et je n'ai pas besoin de vous dire que je fais des vœux pour le succès de votre élection, bien qu'une divergence, fort oubliée aujourd'hui, mais rappelée avec affection par vos adversaires, nous ait divisés autrefois. Vous craigniez alors, en votant pour moi, d'ébranler un gouvernement établi, et cette crainte était respectable. Connaissant l'état de l'Europe, je craignais, moi, une politique fatale au dehors, et mes craintes, hélas ! n'ont été que trop justifiées.

Mais il ne s'agit de rien de semblable aujourd'hui. Les désastres que je redoutais se sont accomplis; il s'agit de les réparer, et, pour y réussir, je ne sais qu'un moyen, c'est l'établissement en France d'un gouvernement sensé, ferme, stable autant que possible, et arrêté dans sa forme pour qu'il soit arrêté dans ses vues.

Avec l'esprit qui règne dans les masses, en présence de trois partis monarchiques se disputant le trône, je regarde la monarchie comme impossible, et je ne vois de praticable qu'une république sage, équitable, réparatrice, et qui, n'étant le triomphe d'aucun des partis qui nous divisent, leur procure à tous la seule satisfaction qu'ils puissent honnêtement et décemment désirer : le triomphe de l'intérêt général sur les intérêts particuliers de dynastie, de classes ou de systèmes. Telle est ma con-

viction, qu'une expérience de trois années a rendue invincible.

Malheureusement, l'Assemblée nationale, divisée en deux portions exactement égales, ne parvient pas à faire l'acte de raison qui me semblerait nécessaire et, sans le vouloir, laisse le pays dans un état d'anxiété qui interrompt le travail, cause aux classes laborieuses des souffrances cruelles, retarde la réorganisation de la France et compromet gravement sa considération en Europe.

De toutes parts on demande quand et comment nous sortirons de cet état douloureux. Pour moi, il n'y a qu'un moyen, c'est que les électeurs, par des choix bien entendus, constamment dirigés dans le même sens, éclairent l'Assemblée nationale sans l'effrayer et lui indiquent les voies dans lesquelles le pays veut marcher, et qui sont, on n'en saurait douter, celles de la République conservatrice, voies dans lesquelles, au lieu de malheurs qu'on lui prédisait, il a trouvé la réparation des désastres de la plus funeste des guerres.

Des choix faits dans un autre esprit ne pourraient qu'ajouter aux hésitations de l'Assemblée, qu'apporter au pays de nouvelles anxiétés, au commerce de nouvelles pertes, à la réorganisation du pays de nouveaux retards, à sa considération un plus grand affaiblissement.

Telle est, monsieur, ma conviction sincère, et, sans la prétention de diriger personne, rentré dans l'étude et le repos, mais non dans l'indifférence, je forme des vœux pour l'élection de républicains comme vous, républicains de raison et non de passion, sachant faire au pays le sacrifice de leurs divergences passées pour arriver à l'union qui pourra seule rendre à la France, avec une nouvelle existence, de nouvelles et heureuses destinées.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A. THIERS.

Les feuilles républicaines et communardes applaudissent avec enthousiasme à cette chute de plus en plus profonde d'un homme illustre, qui parvenu à une vieillesse avancée, renie tout son passé et toutes ses anciennes affections. Les ambitieux de cette trempe, ont tout ce qu'il faut pour obtenir les applaudissements d'un parti, qui ne travaille, pour regagner le pouvoir, qu'à tromper les populations.

En revanche, les journaux conservateurs font bonne justice de l'apostat et de ses nouveaux amis.

On lit dans la Liberté :

L'ex-président de la République reproduit le fameux argument sur lequel reposent toutes ses convictions républicaines, et qui a inspiré sa politique quand il était chef suprême de l'Etat : « Trois partis » monarchiques se disputant le trône, écrit M. Thiers, je regarde la monarchie comme impossible, et je ne vois de praticable qu'une République sage, équitable, réparatrice, etc. »

Si séduisant que puisse apparaître ce syllogisme au premier abord, on ne peut s'empêcher de songer que, si trois monarchies se disputent le trône, trois républiques se disputent le pouvoir : la République de M. Thiers, la République modérée et la République radicale des ultras, des intransigeants.

En ce moment, les représentants des « trois monarchies » : légitimistes, orléanistes et bonapartistes, gouvernent la France au nom des idées conservatrices. Que demain la majorité se déplace, les re-

présentants des trois fractions de la gauche s'uniront pour gouverner par les mêmes procédés... Est-il imprudent de dire que cette coalition des trois gauches ne résisterait pas huit jours durant au jeu des institutions parlementaires, et que la République conservatrice de M. Thiers serait absorbée, annihilée, renversée par la République de MM. Ledru-Rollin et Gambetta ?

Hélas ! l'expérience loyale de la République conservatrice, de la République de M. Thiers est définitive : il n'a manqué à cette forme de gouvernement ni le concours des conservateurs, ni l'adhésion des hommes de tous les partis ; nous l'avons soutenue, en ce qui nous concerne, avec l'abnégation d'hommes sans parti pris et guidés par leur patriotisme ; mais du jour où nous avons vu le gouvernement chercher à consolider sa situation en s'alliant au parti radical, nous n'avons pas hésité, conservateurs, à combattre un système de gouvernement dont toutes les manifestations aboutissaient à subir la direction d'un parti dont nous condamnons les principes et dont nous redoutons l'avènement.

On lit dans la Patrie :

Vraiment ! La seule république possible est une république sage, équitable, conservatrice. Eh bien ! est-ce en l'honneur de cette République sage et conservatrice que le parti républicain tout entier a poussé avec enthousiasme, nonobstant les objurgations et le péril de M. Thiers, Barodet à Paris contre Rémusat ? Est-ce pour fonder cette République équitable et conservatrice, et pour rendre hommage aux idées de M. Thiers, qu'il a fait triompher ici M. Ranc, là M. Lockroy, plus tard M. Marcon ? C'est encore sans doute en l'honneur de la République conservatrice qu'il ressuscite en ce moment M. Ledru-Rollin, c'est-à-dire le symbole le plus accusé de tout ce qu'on peut réunir de plus violent, de plus tyrannique, de plus anticonservateur sous le mot de République.

Il faut voir, les choses comme elles sont et ne pas se laisser leurrer par la bonhomie étudiée des lieux communs en usage ; la vérité, c'est qu'à l'heure présente, conscient ou inconscient, M. Thiers n'est plus qu'un agent des radicaux. Il leur sert d'enseigne et de paravent dans les régions où ils n'osent pas encore déployer leur bannière dans toute sa sincérité.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

L'Assemblée n'a point voulu, le 24 mai et le 20 novembre, fonder la République ; elle n'a point voulu nous infliger la monarchie élective ; elle n'a point voulu nous river au césarisme. Il est inutile d'ajouter qu'elle n'a point voulu que, pendant sept ans, il n'y eût rien, ce qui serait une impossibilité pure. Reste qu'elle a voulu se mettre en mesure de restaurer la monarchie constitutionnelle, pleine et entière, en ajournant à sept années le choix du monarque.

Cette résolution, si on l'attribue à l'Assemblée, peut d'abord paraître un peu insolite ; elle n'offre rien cependant de contraire au bon sens et aux précédents. Le peuple belge, pour ne citer que l'exemple d'un peuple chez qui nous devrions plus souvent chercher des leçons

de sagesse politique et de liberté, le peuple belge, du 26 septembre 1830, jour de l'évacuation de Bruxelles par le prince Frédéric d'Orange, au 21 juillet 1831, jour de l'entrée du prince Léopold dans la même ville, n'a pas fait autre chose qu'instituer, constituer et organiser une monarchie dont le futur monarque restait inconnu. Au lieu d'un an pour choisir une dynastie, nous nous en donnons sept ; mais c'est la même façon de procéder que celle qui a réussi en Belgique. Le maréchal Mac-Mahon possède toute la probité et tout le bon jugement qu'il faut pour remplir le rôle de directeur suprême de l'interrègne.

Rien n'est plus aisé que d'asseoir solidement le septennat sur une constitution monarchique définitive, de considérer et de traiter le maréchal Mac-Mahon, pendant sept années, comme un souverain véritable, de lui en conférer toutes les attributions et toutes les prérogatives sauf le titre et l'hérédité, d'élever enfin un édifice que l'on couronnera sans secousse, au bout de sept années, par le choix d'une dynastie. Nous ne croyons point que cette régence soit troublée par les querelles des partis, si le maréchal Mac-Mahon prend soin de se faire toujours seconder par des ministres qui unissent en eux la doctrine et le caractère. Par l'effet même de la longue durée légale qui lui est fixée, l'interrègne peut devenir le plus bienfaisant des règnes.

Journal des Débats.

Ce qui se passe à propos de la candidature de M. Ledru-Rollin est la répétition de ce qui s'est passé pour la triste et malencontreuse élection de M. Barodet à Paris. C'est un pas de plus dans la même voie, et un grand pas en avant, car ici la lutte n'est plus entre le parti conservateur et le parti radical dans le cercle de la république, mais entre les radicaux et les intransigeants. Les radicaux sont en train de devenir des girondins, et les mécontents se plaignent hautement de voir « les énergies s'affaiblir et les courages tiédir. »

Il paraît que la gauche s'endormait, et c'est pour la réveiller qu'on est allé exhumer un des hommes qui avaient le plus contribué à dégoûter la France de la première république. C'est une singulière manière de faire les affaires de la seconde, et nous comprenons que les hommes sages du parti aient essayé de se mettre en travers de cette démonstration. Les conseils et les prières ont été également inefficaces, et cela devait être. Ce qui a été grave et déterminant dans l'élection de Paris, et ce qui nous a obligés d'y attacher une grande importance, c'est qu'elle n'était pas un accident, mais bien le résultat normal et le développement logique d'une situation. Elle a été la notification faite à tous les anciens monarchistes devenus républicains que la république telle qu'ils l'entendaient n'était pas la vraie et qu'il ne lui serait jamais permis de s'établir ; elle a été une déclaration de guerre faite à tout le parti conservateur et libéral, qui entraînait franchement dans les nouvelles institutions. Il était facile de prévoir et de prédire les suites de ce triomphe du radicalisme ; étant donnée la composition de l'Assemblée, il ne pouvait s'y produire qu'un violent mouvement de réaction, et la victoire de la république radicale n'a eu pour résultat que de rejeter les libéraux conservateurs dans leur ancien terrain.

Il faut rendre cette justice à ceux des radicaux qui étaient doués de sens politique et d'esprit de conduite, qu'ils avaient compris le danger de cette manifestation prématurée et qu'ils ne l'avaient subie qu'à la dernière extrémité et après une longue résistance. Tout le monde sait que les politiques et les gouvernements du parti n'avaient accepté que contraints et forcés une candidature dont l'origine suspecte s'est révélée plus tard. Mais ce fait même, loin de rassurer les conservateurs serait, au contraire, de nature à redoubler leurs appréhensions, car il prouve que non seulement il n'y a pas place pour eux dans la république radicale, mais qu'il n'y en a même pas pour les prudents et les avisés du parti. Un des chefs a bien dit qu'il ne voulait pas couper sa queue ; le mot sent passablement la gasconade, car, dans ce cas-là, ce serait un parti sans queue ni tête. La vérité est que ceux qui se croient la tête sont fatalement forcés, non seulement de garder leur queue, mais de la suivre docilement. Il en a été ainsi pour l'élection de la Seine, il en sera de même pour l'élection de Vacluse.

Nous verrons assurément reparaitre sans en être très émus ce tribun gonflé dont la dernière ascension, et la plus célèbre, l'éleva juste à la hauteur d'une fenêtre de sauvetage ; mais on ne peut pas faire que ce fantôme ne représente,

aux yeux d'une immense catégorie de citoyens, la guerre civile et des souvenirs encore vivants et sanglants. Par une singulière inversion de tout raisonnement, plus le radicalisme gagne de voix, plus il perd de forces ; chacune de ses victoires électorales tourne contre lui. C'est l'élection de Paris qui a produit le gouvernement militaire sous lequel nous vivons, et des élections comme celle de Vacluse n'auront d'autre résultat que de faire serrer les freins.

JOHN LEMOINNE.

Français.

Si nous avions besoin d'un témoignage particulièrement formel sur l'heureux effet produit dans les départements par l'exécution de la loi sur les maires, le Temps nous le fournirait. Ce journal a publié une « lettre de province » qui renferme les renseignements les plus satisfaisants pour nous.

Le correspondant du Temps est animé de la passion la moins contenue contre le gouvernement actuel ; et il ne cache pas combien il regrette la politique d'avant le 24 mai. Quand il se plaint amèrement de la manière dont la loi du 20 janvier est appliquée, il convient donc de dégager des préoccupations de l'esprit de parti les observations du correspondant du Temps.

Ce qui résulte de ces observations, c'est que l'usage fait par le gouvernement des moyens d'action que lui a confiés l'Assemblée porte un trouble profond dans les espérances du parti radical. « Il s'en faut bien, dit le correspondant du Temps, que l'exécution de la loi passe inaperçue... La loi des maires (dans les campagnes) a beaucoup surpris tout le monde. On ne comprend rien à ce changement imprévu et inexplicable, mais on s'incline... Il va sans dire que personne dans nos campagnes ne s'imagine que nous restions longtemps fixés au point où nous sommes... Il n'y a plus à s'y méprendre : c'est le régime de combat institué régulièrement et transporté de Versailles dans les communes les plus reculées du territoire. »

Nous avions quelquefois craint que le gouvernement ne fût impuissant à remplir, avec toute l'énergie nécessaire, la mission de salut dont il était chargé, tant les difficultés nous paraissaient grandes. On nous disait que, dans certains départements, certains préfets n'avaient procédé qu'avec une certaine mollesse à l'exécution de la loi sur les maires ; on se plaignait que quelques-uns d'entre eux eussent poussé la modération jusqu'à la faiblesse. Ces reproches nous touchaient vivement. Mais, au moment où nous nous demandions avec une certaine anxiété si vraiment ils étaient fondés, voilà que le correspondant du Temps oppose spontanément le démenti le plus précieux à ces reproches et justifie le gouvernement de la manière la plus péremptoire.

La candidature de M. Ledru-Rollin, paraît marquer un mouvement important dans le parti radical.

Tant que M. Thiers a été au pouvoir et que les hommes du centre gauche ont paru exercer sur la direction de la politique une action plus ou moins prépondérante, les radicaux ont, avec le plus grand soin, ménagé le centre gauche et ont fait plus d'un sacrifice à l'avantage d'une alliance avec les amis de M. Casimir Périer. Certains d'arriver, par cette politique, peu à peu à leurs fins, ils consentaient à subir quelques retards, et pourvu qu'ils fussent assurés d'arriver, peu leur importait de prendre la route la plus longue. Aujourd'hui que M. Thiers et ses amis du centre gauche ne sont plus au gouvernement, les hommes de la gauche n'ont plus le même intérêt à l'alliance du centre gauche. On veut bien encore de M. Thiers, de M. Casimir Périer et de ses amis, mais à la condition qu'ils ne s'attardent plus à ce que M. Charles Habeneck appelait l'autre jour « les fariboles de la République conservatrice. »

Si nos renseignements sont exacts, l'attitude nouvelle de leurs alliés d'hier cause une vive émotion aux hommes du centre gauche, et la candidature de M. Ledru-Rollin, expression de la politique nouvelle adoptée par le parti radical, inspire de graves réflexions à M. Thiers et à ses amis. Le Bien public n'a pas dit un mot de la candidature de M. Ledru-Rollin. Le XIX^e Siècle déclare que, malgré la note publiée par le Rappel, « il ne croit pas qu'il faille considérer M. Ledru-Rollin comme le candidat certain du Vacluse », et ce journal ajoute qu'il serait étonné que « les élec-

teurs du Vacluse ne trouvassent pas dans leur propre département un candidat actif et jeune, au courant de la politique actuelle et capable, en un mot, de représenter autre chose que des souvenirs. » L'Opinion nationale enregistre la nouvelle de la candidature de M. Ledru-Rollin, en attendant que « cette nouvelle se confirme. » La France, qui nous avons eu trop souvent le regret de voir engagée à soutenir la politique du centre gauche, refuse d'aller jusqu'à recommander la candidature de M. Ledru-Rollin. Elle blâme sévèrement les républicains d'Avignon de faire de l' « archéologie politique. » Elle les représente « fouillant dans un lointain passé » pour y découvrir quelque Pharaon fossile. »

Qui nous eût dit, il y a un an, que les choses en seraient venues là ? Ne nous est-il pas permis de nous féliciter du résultat obtenu par la politique que nous avons toujours recommandée ? Ne sommes-nous pas autorisés à nous réjouir de voir une alliance mensongère rompue entre des hommes qui ne pouvaient être alliés que grâce à des équivoques misérables ou à des transactions honteuses ? La conduite tenue par le parti radical, en écartant de lui tous les hommes de volonté conservatrice, rend plus puissante, dans le pays, comme dans l'Assemblée, la majorité résolue à défendre le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon.

Bien public.

L'amendement de M. Pagés-Doport aurait dû calmer les préventions de la majorité contre toute augmentation des droits de succession. Cet amendement, en effet, se montrait respectueux de tous les droits de la famille, et ne demandait une élévation des tarifs qu'après la parenté entre cousins germains. Il y avait là une ressource importante de plusieurs millions. Dans la voie où elle entre, avec ce parti pris de tout repousser, l'Assemblée peut se trouver dans quelques jours en présence d'un déficit considérable.

Informations

Les journaux publient la note officielle qui suit :

Un journal anglais a annoncé que le gouvernement allemand avait renouvelé auprès du gouvernement de la France ses anciennes représentations, relatives aux mandements des évêques, en demandant des mesures de répression. Nous croyons pouvoir affirmer que la sagacité du correspondant du Times a été, sur ce point, mise en défaut.

M. le maréchal de Mac-Mahon vient de signer un décret de promotion au grade de lieutenant de plus de trois cents sous-lieutenants de l'arme de l'infanterie.

Une promotion importante de sous-officiers au grade de sous-lieutenant suivra de près ce premier travail.

Enfin, un travail semblable est en cours de préparation pour l'arme de la cavalerie, pour des promotions au grade de capitaine, de lieutenant et de sous-lieutenant.

Il est question en outre de pourvoir, dans le courant du mois de mars prochain, par des nominations dans les différents grades de la Légion d'Honneur, aux vacances notifiées, conformément à la loi, par M. le général Vinoy.

Notre ambassadeur à Berlin, M. de Gontaut-Biron, s'est rendu à St-Petersbourg, et il a été reçu en audience privée par le czar et l'empereur d'Autriche.

Au sujet de M. Ledru-Rollin, le Gaulois cite un joli quatrain de 1848 :

Liberté de mourir de faim,
Egalité dans la misère,
La Fraternité de Caïn :
Voilà ce que Ledru-Rollin
Nous promet dans sa circulaire.

On annonce l'arrestation à Lyon de M. Loyseau, principal agent de la maison Cahen-Lyon. M. le garde des sceaux est disposé à faire droit à toutes les réclamations de poursuites formulées par la commission des marchés, relative à des marchés passés par les bureaux de guerre ; on est à la veille d'arrêter les inculpés.

XVIII^e CONSEIL DE GUERRE.

Présidence de M. Guiny, colonel au 65^e de ligne.

L'AFFAIRE VINCENZINI

Nos lecteurs connaissent les détails de cette horrible affaire. Ils savent que le 26 février 1871, le malheureux sergent de ville Vincenzini fut lié et jeté à la Seine par une bande considérable de ces misérables qui sont toujours prêts, à Paris, à faire et à acclamer les révolutions.

Deux prévenus seulement, Bonnard et Pelota, sont sur les bancs du conseil de guerre.

INTERROGATOIRE DE BONNARD.

D. Qu'avez-vous fait dans la matinée du 26 février ?

R. Ce jour-là, j'étais habillé en garde national. Je suis allé acheter de la viande, mon colonel, je suis revenu, j'ai déjeuné, j'ai même fendu du bois, dont je me suis blessé au doigt. A une heure, je me suis rendu place Royale, rendez-vous indiqué au bataillon pour aller porter des couronnes à la Bastille, dont je ne suis pas allé....

D. Quant à cela, nous le croyons sans peine ; vous étiez ailleurs. Plusieurs témoins ont très-positivement affirmé que ce jour-là vous n'étiez pas en tenue, comme vous le dites.

R. Pardon ; je persiste, mon colonel, à dire que j'étais en tenue.

D. Pourquoi ne vous étiez-vous pas fait porter sur les listes électorales ? N'était-ce pas pour mieux cacher votre domicile, depuis le crime ?

R. Ça, je ne m'en suis jamais caché. J'ai voulu voter pour Trochu, mais on m'a dit que j'avais pas six mois de résidence. Alors, je ne m'en suis pas plus occupé.

D. Cependant il y a eu de nouvelles élections en février, pour l'Assemblée nationale.

R. Pour ça, je ne m'occupe pas de politique.

D. Oui, vous vous occupez seulement de faire du sucre de betterave. Je comprends... Revenons à la journée du 26 février. Vous étiez, dites-vous sur la place de la Bastille...

(Ici l'accusé recommence le récit que nous avons reproduit en tête de cet interrogatoire. Il était simple spectateur, et lorsque la lugubre besogne fut en partie terminée, il se retira.)

D. Une fois sur la berge, vous êtes, avez-vous dit, monté sur un ponton qui était là. Lequel, car il y en avait trois ?

R. Sur le troisième, celui qui touchait à la berge, puis en venait un second qui se défonça sous le poids, et un troisième à la suite sur lequel était le malheureux Vincenzini avec ceux qui voulaient le noyer.

D. Lors de votre première arrestation, vous avez dit à l'agent chargé de vous arrêter : « J'étais sur le premier ; c'était pour sauver Vincenzini. Vous vous êtes, il est vrai, rétracté depuis, et vous avez déclaré que vous étiez sur le troisième. Cette rétractation, je la regrette beaucoup pour vous, car elle est loin d'alléger la charge de la défense. Il ne s'agit plus, en effet, de savoir maintenant quelle part vous avez prise au crime, mais sur quel ponton vous étiez. Si l'accusation peut établir que vous étiez sur le premier, il est évident que vous êtes coupable, car ce n'est pas pour rire que vous niez aujourd'hui ce fait... Enfin, quels étaient vos sentiments lorsque vous êtes monté sur le ponton ?

R. J'y montai sans aucun sentiment, mon colonel, je faisais comme tout le monde.

D. Vous ne voulez rien avouer ; c'est votre affaire. Les témoins que vous allez entendre vont préciser à votre place, et établir ce que vous persistez à taire... Après le fatal événement où êtes-vous allé ?

R. Je suis rentré chez moi en suivant le quai, et pendant que la foule jetait des pierres à Vincenzini qui était dans l'eau.

D. Là-dessus encore vous cachez la vérité. Vous entendrez les témoins. MM. les juges verront que vous êtes resté jusqu'à la fin, et que vous aussi vous avez jeté des pierres... Essayez-vous.

INTERROGATOIRE DE PELOTA

D. Arrivons à Paris. Qu'avez-vous fait pendant le siège ?

R. J'étais sédentaire tout le temps. J'ai voulu entrer aux compagnies de marche, mais on ne m'a jamais répondu. Pendant la Commune j'ai dû rester dans mon bataillon, pour les trente sous, à cause de ma femme et de mes enfants.

D. On vous accuse néanmoins d'avoir pris part au pillage de la Préfecture de police, en qualité de sergent ?

R. Jamais. Je n'ai pas bougé de la place du Châtelet. J'étais tout le temps chez le marchand de vins. J'ai même dit des bêtises étant pris de boisson, vu que je suis du Midi, et que je parle beaucoup, mais je ne fais pas de discours, jamais je n'en ai fait.

D. On a trouvé chez vous des objets provenant du pillage.

R. Oh ! une épée et une canne à lance que j'avais reçue au bout du pont, histoire d'avoir un souvenir.

D. Et le pillage du collège des Jésuites, à Vaugirard ?

R. Je n'ai pas pillé. Je suis arrivé après avec ma compagnie pour monter la garde. C'étaient les Ven-

geurs de Flourans et le bataillon des Pétroleurs. J'ai trouvé seulement dans le jardin une histoire de France, tachée d'encre, et je l'ai prise, vu que j'ai un enfant qui a achevé de la déchirer.

D. Vous avez assisté à la scène du 26 février. R. Comme bien d'autres. D. On vous signale comme un des plus exaltés parmi les assassins de Vincenzini.

TÉMOINS

L'inspecteur Placet. Le 26 février, j'allais prendre mon service, place de la Bastille, quand je vis une foule énorme qui poursuivait un homme que je reconnus pour être mon collègue Vincenzini.

D. Vous ne l'avez pas perdu de vue et vous vous êtes attaché à ne pas vous écarter de lui.

R. Je suis toujours resté pendant tout le temps qu'à duré son supplice, à cinq ou six pas de mon camarade.

D. Vous aviez sans doute l'intention de lui venir en aide.

R. C'était ma pensée constante, j'en avais une autre encore : c'était de bien voir les assassins pour me graver leurs traits dans ma mémoire.

D. Du trajet de la Bastille au ponton d'où Vincenzini a été précipité dans la Seine avez-vous vu Bonnard ?

R. Je l'ai vu entourant mon camarade auprès du banc où une misérable femme la souffleté et condamné à mort. Je l'affirme : il portait un peleton gris.

D. Sur le ponton l'avez-vous vu également ?

R. Je l'ai vu et je l'affirme. Il tenait le bras gauche de la victime quand un chasseur à pied lui a lié les mains derrière le dos.

D. Vous en êtes bien sûr ?

R. Je n'ai pas dit un mot qui ne fût la plus exacte vérité.

Bonnard. — La déposition de Placet est absolument fautive.

Le témoin (énergiquement). — Sous la foi du serment, je maintiens absolument tout ce que j'ai dit.

Cette déposition faite avec un grand accent de vérité et de conviction produit une vive impression sur l'auditoire. Du reste, après Placet, le conseil entend les nommés Lemann et Guillin qui, eux aussi, affirment avec autant de certitude et d'assurance que Bonnard était à la dernière minute sur le pont du bateau aidant aux derniers préparatifs de l'assassinat.

Voici la déposition de M. le commissaire de police Macé.

Le témoin. — J'étais à mon commissariat du quai de Béthune quand on vint me prévenir qu'un homme venait d'être précipité à la Seine.

Je me dirigeai immédiatement vers l'estacade et j'assistai, sans pouvoir y porter secours, aux derniers moments de Vincenzini, qui disparut bientôt sous une grêle de pierres.

Bientôt je fus signalé, reconnu, et je ne dus mon salut qu'au courage et à l'énergie de l'inspecteur de police, le nommé Martin.

D. Plusieurs hommes de la boutonnière : que répondites-vous aux insultes de ces hommes !

R. Je répondis : Je suis décoré moi, et vous ne le serez jamais vous autres, car vous êtes là 20,000 lâches qui regardez mourir un homme sans avoir le courage de lui porter secours.

Le président. — C'est là une très-belle parole, que je tenais, monsieur, à vous faire répéter à cette audience. Elle console des tristes choses qui depuis deux jours se déroulent devant nous. Après l'assassinat n'avez-vous pas été chargé de faire une enquête ? Quelles ont été vos conclusions ?

R. J'ai vainement cherché une cause ou un prétexte à un pareil forfait, que je considère comme le prélude des crimes dont le 48 mars allait être le signal.

Paris, 26 février, soir.

Pelata et Bonnard, assassins du sergent de ville Vincenzini, ont été condamnés à mort.

Chronique locale et méridionale.

Le P. Sourriou, prédicateur de la Cathédrale, fera trois conférences spéciales pour les hommes les vendredi 6, 13 et 20 mars.

Les réunions auront lieu dans la chapelle du cloître de la cathédrale à 8 heures du soir.

On se plaint du grand encombrement de charrettes et voitures qui, les jours de foire et de marchés se produit dans certaines rues très fréquentées de Cahors, notamment dans les rues du Lycée et de Valentré qui servent de débouché aux voyageurs du chemin de fer.

Il y a quelques années, l'inconvénient que nous signalons avait paru à nos édiles si évident qu'un projet de trottoir général, à établir dans ces rues, fut étudié. Nous ne savons pas le sort qu'a eu ce projet sagement inspiré, mais ce qui est certain c'est qu'on n'en parle plus et que le désordre le plus parfait règne sur une des principales voies de la ville.

Nous espérons que la nouvelle municipalité voudra bien se préoccuper de cet état de choses et y remédier dans la mesure du possible.

La commission des facultés de médecine a adopté à une grande majorité la proposition de M. Bert d'élever les Ecoles de médecine de Toulouse et de Marseille au rang des Ecoles de plein exercice.

Nous lisons dans le Courrier du Centre les détails qui suivent et qui mettront en garde nos lecteurs contre de pareils procédés, s'ils venaient à se produire dans leur localité :

« Le 25 janvier, l'autorité locale de Pierre-Buffière a fait procéder à l'arrestation de deux marchands ambulants qui s'étaient fait précéder de prospectus fallacieux annonçant la liquidation forcée d'une maison de Paris (inconnue) avec réduction de 50 0/0 sur diverses marchandises en prétendu vrai roulez ; mais en réalité, ils vendaient du faux pour du vrai. Deux maisons trop crédules de la localité ont été les dupes de leurs manœuvres frauduleuses que le hasard a fait découvrir par le fait d'une cuillère à café, laissée dans une écuelle d'enfant, et qui, le lendemain, a été trouvée dans un état d'oxidation, circonstance très-aggravante pour la culpabilité de ces messieurs.

« Il paraîtrait, en outre, dit-on, qu'ils ne sont pas seuls à opérer de la sorte, et qu'une compagnie d'une trentaine de confrères exploite ainsi notre région.

« Ces marchands se présentent dans les communes, où ils s'adressent tout d'abord à MM. les curés et à MM. les instituteurs. Un de ces derniers, bien avisé, ayant conçu des soupçons sur la valeur de la marchandise vendue, s'est fait rembourser son argent. Mais l'évêque a été donné à la justice, car ces deux exploitateurs ont été renvoyés devant M. le procureur de la République qui n'ayant pas trouvé leurs explications satisfaisantes, a maintenu l'arrestation. En attendant, il est très-prudent de ne pas accorder une trop grande confiance aux marchands ambulants qui offrent de la marchandise à des prix infiniment réduits. »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 28 février 1874.

Naissances.

Garrigou (Henriette), à Labarre. — De Roaldés (Guillaume-Marie-Georges), rue du Lycée. — Moussié (Jules), rue coin de Lastié. — Balitrand (Charles-Léon-Paul), place Nationale. — Sembel (Adeline), à Regourd.

Mariages.

Dalod (Lucien-Félix) et Desprats (Clotilde Emilie). — Lala (Jean) et Calmon (Jeanne-Euphrasie). — Cubaynes (Baptiste) et Salvat (Marie).

CALENDRIER DU LOT. — Mars.

Table with 4 columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Lists dates and events for the month of March.

P. L. le 1, à 11 h. 26 du matin. D. Q. le 9, à 4 h. 19 du soir. N. L. le 16, à 7 h. 6 du soir. P. Q. le 23, à 10 h. 36 du matin.

Périgée, le 18. — Apogée, le 8.

Variétés

LOU ROC DE SAOUTO MÉRIC

(Légende quercynoise)

Par M. LÉON VALÉRY

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XVII (suite.)

La tour dont Bricole venait d'atteindre le faite, n'était pas de celles qui servaient d'ornement aux élégantes constructions de l'art gothique, et dans lesquelles serpentaient, de la base au sommet, les escaliers aux riches sculptures.

Sa destination, comme celle de sa sœur jumelle qui flanquait le château fort, à l'autre extrémité du rempart crénelé qu'on connaît, sa destination, dis-je, était de fournir à la garnison des moyens de résistance contre toute tentative d'agression.

Si d'ailleurs, les précautions prises, pour la mettre à l'abri d'un coup de main, se bornaient à la sentinelle qui veillait sur la plate-forme et au fanal qui l'éclairait, c'est qu'elle pouvait être occupée, au premier signal, avant qu'aucune attaque sérieuse eût été dirigée contre elle.

Comme mesure de prudence, elle était pourvue de tous les engins de défense qui permettaient de s'y établir sans des préparatifs préalables.

C'est de quoi Polyphème put se convaincre, quand il vit entassé autour de lui tout ce qui constituait, à cette époque, les ressources peu savantes de l'art de la guerre.

C'étaient d'énormes blocs de pierres, de lourdes pièces de bois, capables d'écraser un éléphant dans leur chute.

La poix, le soufre, le goudron n'attendaient plus que le contact de la flamme, pour se transformer en lave ardente.

Bricole n'en sentit que mieux la nécessité pour lui de décamper au plus vite. La sentinelle dont il venait de se débarrasser pouvait être relevée à chaque instant, et il lui semblait entendre déjà comme un commencement d'agitation dans les parties habitées du fort.

Ce n'était pas une opération facile, que celle de s'aventurer, en rampant, sur les poutres assujetties à la plate-forme, par une de leurs extrémités et s'avançant, de l'autre, sur l'abîme...

Il avait déjà décroché la première corde et commençait à dénouer la seconde, quand un bruit de pas se fit entendre, en même temps que des ombres vagues passèrent au-dessous de lui, au pied de la tour.

Au lieu de retourner en arrière, il resta immobile dans le vide, disposé à attendre que le silence rétabli lui garantît enfin le mystère. Mais, bientôt, des chuchotements montèrent à son oreille, et c'étaient bien des formes d'homme qui se croisaient dans l'obscurité. Il crut même entendre dans un échange de mots confus, prononcés à voix basse, le nom de l'un de ses camarades de l'Université : Epaminondas.

Mais ce qu'il distingua plus clairement, ce fut le mouvement de la garnison, qui était déjà sur pied, et le bruit des armes sur les dalles.

Polyphème regagna la plate-forme et plongea ses regards du côté de la cour où les soudards commençaient à se masser.

« A la tour ! » cria l'un des chefs.

« C'est le moment ! » dit Polyphème, qui suivait avec anxiété jusqu'aux moindres mouvements des troupes.

A ses pieds, gisait un quartier de roc qu'il plaça devant lui sur le parapet. C'est ainsi qu'il mit à la portée de sa main tout ce qui pouvait servir de projectiles, à l'approche de l'ennemi.

Quant aux matières inflammables, il versa sur elles la poix en fusion qui servait de fanal, et le bouillonnement commença, dans les auges qui les contenaient. Il attira également à lui l'une des poutres où pendaient les cordes destinées au supplice des prisonniers, la disposa de façon à ce qu'à la moindre impulsion, elle s'abatît sur les assaillants, et il attendit.

Les premiers qui s'avancèrent reçurent le bloc de pierre, qui en étendit plusieurs sur le carreau.

Les survivants, qui ne s'étaient doutés d'aucun danger, reculèrent d'épouvante et crurent la tour occupée déjà par l'ennemi.

Cette crainte, de leur part, était d'autant plus fondée qu'une ronde de nuit venait de constater la présence des assaillants sous les murs du château. C'étaient eux que Polyphème avait aperçus, sans les reconnaître, pendant qu'il poursuivait son opération aérienne.

Dès que l'éveil avait été donné, une partie de la garnison, sous les ordres de Bernard de Boissières, s'était portée en dehors de la place, pour empêcher l'escalade, et marchait en ce moment à la rencontre des assaillants. Mais la tour était une position importante dont il fallait s'assurer. Outre que les ennemis pouvaient pénétrer par là, elle offrait aux défenseurs du fort la faculté de les écraser, sans aucun péril pour eux-mêmes. Aussi, est-ce au plus intrépide de ses lieutenants, que le seigneur de Salviac avait

confié le soin de s'y établir et de la défendre.

« En avant ! » commanda le chef, que le rocher inattendu avait effleuré dans sa chute.

Vingt hommes d'armes s'élançèrent à la fois vers la porte. Mais comme ils mettaient le pied sur le seuil, Polyphème imprima à la poutre une impulsion si habilement combinée, qu'au lieu de tomber sur un de ses bouts, elle atteignit autant de têtes qu'il s'en trouvait audessous d'elle, dans le sens rigoureux de sa longueur.

« A moi ! » cria le lieutenant de Bernard de Boissières, se relevant tout ensanglanté.

Vingt de ses plus braves soldats s'avancèrent, à sa suite, sur les cadavres de leurs compagnons.

« Attrappe ! attrappe ! » répétait Polyphème, qui, cette fois, jettait au hasard tout ce qui se rencontrait sous sa main.

Chaque corps lancé faisait sa victime, et chaque victime était immédiatement remplacée aux postes les plus périlleux.

Les projectiles épuisés, Bricole s'en prit au parapet de la tour, dont les débris ne cessèrent de pleuvoir, que lorsqu'il se fût entièrement abattu du côté du champ de carnage.

Pendant que le géant tenait ainsi à distance toutes les forces restées dans la place, le combat s'engageait au dehors, moins inégal mais plus sanglant.

Guillaume d'Arpajon, en se prononçant pour l'assaut, devant la noblesse du Quercy, n'avait pas trop présumé de la valeur des combattants. Si quelques uns d'entr'eux avaient trouvé la résolution téméraire, il n'en était pas un seul qui reculât devant ses dangers. Aussi, dès la levée de la séance où l'attaque du château venait d'être décidée pour la nuit même, chacun s'était-il montré jaloux de soutenir la vieille réputation de vaillance de ses ancêtres et de verser son sang pour le roi et son pays.

Protégés par l'obscurité de la nuit, les postes, jusqu'alors dissimulés sur une étendue d'environ deux milles carrés, s'étaient rabattus du côté du fort, de venu le seul objectif de l'armée consulaire.

Les mesures prises et les positions occupées, c'est à l'évêque lui-même qu'était échu l'honneur de diriger l'escalade, pendant que Messieurs de Gourdon et de Caraman protégeaient l'opération contre toute sortie imprévue des anglais.

Pendant que les manœuvres et les compagnons à gages dressaient les échelles contre les murailles de la tour, les arbalétriers de Bérenger des Près signalèrent l'apparition des soudards, qui débouchaient du pont-levis, ayant Bernard de Boissières à leur tête.

Beto de Roquemaurel entra en ligne, le premier.

Le fougueux chevalier attaqua avec tant d'élan, que ses archers refoulèrent un instant l'ennemi et faillirent s'engager dans le fort. Mais, bientôt, fléchissant sous le nombre, ils se replièrent sur les bois voisins, où le combat s'engagea corps à corps entre les combattants.

(La fin au prochain numéro.)

Dernières nouvelles

Madrid, 25 février, 1874

L'ordre est donné à la garnison de Madrid de se trouver prête à partir.

Le général carliste Santes est entré dans la province de Tolède et se trouvait à Quintanar.

On confirme le bruit que le général Moriones a été complètement battu et que grand nombre de blessés sont à l'hôpital de Santander.

L'inquiétude règne partout ; les intransigeants sont dans la plus grande agitation ; on parle de modifications ministérielles.

Paris, 28 février.

La cour d'appel de Paris a rejeté la demande en revendication d'état-civil de la veuve Naundorf et de ses héritiers, et les condamne à la peine de l'amende et aux dépens de l'instance.

Bourse de Paris.

Paris, 28 février 1874

Table with 2 columns: Rente 3 p. % and 4 1/2 p. %, showing values 58,95 and 86,25.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 27 février.

Bœufs, 4 fr. 56 à 4 fr. 72; Vaches, 1 fr. 35 à 1 fr. ; 55; Taureaux, 1 fr. 28 à 1 fr. 45; Veaux, 1 fr. 65 à 2 fr. 25; Moutons, 1 fr. 60 à 2 fr. ; Porcs gras, 1 fr. 10 à 1 fr. 36 ; Vente lente.

ANNONCES

Tous les modèles de Pianos des Manufactures de PHILIPPE H. HERZ neveu et C^e, se trouvent dans les salons de J. ROUGET, rue St-Pantaléon, 5, Toulouse.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la Langue française**, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 55^e fascicule, JUS à LAR est en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 65^e livraison (28 février 1874). — **TEXTE**: La fille aux pieds nus, par J. Gourdaut. — Comment mesure-t-on la distance de la terre au soleil, par A. Guillemin. — L'Indo-Chine par Louis Rousselet. — En congé, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — La vieille femme et le moineau, fable japonaise. — L'aquarium d'eau douce, par H. de la Blanchère. — Dessins par Vautier, Tournois, Adrien Marie, Mesnel, etc. Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n^o 79, à Paris.

Sommaire des gravures que l'**Univers illustré** publie dans son numéro de cette semaine: M. Michelet, décédé à Hyères le 9 février; guerre des Ashantees; le Château de Cape Coast et Accra, établissements anglais sur la côte-de-L'Or, Afrique occidentale; les fêtes de Saint-Petersbourg: bal offert à la famille impériale par le Club de la Noblesse, la loge impériale à la représentation de gala du Théâtre-Halien: les nouvelles serres du Jardin-des-Plantes; inauguration du monument commémoratif des combats du Bourget lés élection en Angleterre: les hommes-affiches, M. Gladstone au meeting de Greenwick; un souvenir du carnaval romain: la course des *barberi* (chevaux libres); *jeune danseuse* statue de M. E. Chrétien; musée du Louvre: statue tumulaire de la duchesse Blanche de Bretagne; dame japonaise se rendant en visite. — Rébus.

Revue de l'Agenais.

Sommaire de la livraison de janvier 1874.

I. Avant-Propos, par M. Fernand Lamy. — II. Un

train de plaisir à l'Escorial, en 1869, par M. A. de Trévérret. — III. Souvenirs d'un Agenais, par M. Adolphe Magen. — IV. La Fontaine de Saint-Pardoux, récit légendaire du Quercy, par M. J.-B. Goux. — V. L'Agenais à vol d'oiseau, par M. Jean Lacoste. — VI. Aperçu sur la constitution géologique du département de Lot-et-Garonne, par M. Eugène Dupeyron. — VII. Bulletin bibliographique, par M. Jules Andrien. On s'abonne chez M. Crayssac, libraire à Cahors.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'obligations communales 5 1/2 0/0, à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n^o 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

LACHAUD et BURDIN, Libraires-Éditeurs
4, Place du Théâtre-Français, à Paris.

SPLÉNIDES ÉTRENNES :

Guerre de 1870-1871, histoire politique et militaire, par A. WACHTER; 47 dessins inédits de A. DARJOU (rien n'a été publié d'aussi complet et d'aussi exact), un beau volume, grand in-8^o Jésus relié et doré sur tranches. — Prix, franco... 20 fr.

Œuvres posthumes de Napoléon III, autographes inédits grand in-8^o. — Prix, franco... 7 fr. 50

La mosaïque, revue pittoresque de tous les temps et de tous les pays, grand in-4^o, formant un magnifique album de 416 pages, illustré de 350 gravures, richement relié. — Prix, franco... 11 fr. 50

Le Siège de Paris, par FRANCISQUE SARCEY, illustré par BERTALL, un beau volume grand in-8^o, richement relié et doré sur tranches. — Prix, franco... 5 fr.

Musique, Pianos, Harmoniums et Instruments. — Vente, location, échanges, chez J. ROUGET, rue Saint-Pantaléon, 5, Toulouse.

Pour les extraits et articles non signés. Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

ADJUDICATION

DES FOURNITURES DE CHAUFFAGE ET D'ÉCLAIRAGE

à faire aux troupes du 17^e Corps d'armée.

Du 30 mars au 8 avril 1874, et au jour indiqué ci-après pour chaque Département, il sera procédé à l'adjudication publique de la fourniture du Chauffage et de l'éclairage à exécuter par voie d'entreprise du 1^{er} mai 1874 au 30 avril 1876. Le service s'applique aux fournitures à faire dans les places principales de garnisons ci-après:

SAVOIR :

LIEU des ADJUDICATIONS	DATES des ADJUDICATIONS	PLACES PRINCIPALES DE GARNISON à desservir	OBSERVATIONS.
Toulouse.....	30 mars 1874 ...	Toulouse. Murct.	Les Adjudications seront spéciales pour Département.
Montauban.....	31 mars id. ...	Montauban.	
Cahors.....	1 avril id. ...	Cahors.	
Foix.....	4 avril id. ...	Foix.	
Agen.....	7 avril id. ...	Agen. Villeneuve.	
Auch.....	8 avril id. ...	Auch. Mirande.	

Les personnes qui voudront prendre part aux opérations dont il s'agit devront adresser au Sous-Intendant militaire, président de la Commission d'adjudication, une déclaration écrite faisant connaître leur intention et indiquant leurs nom, prénoms, qualité et domicile ainsi que les références. Ces déclarations devront parvenir aux présidents de commission, pour le 18 mars au soir, terme de rigueur.

Pour les renseignements à prendre, s'adresser dans les bureaux des Préfectures et dans ceux des fonctionnaires de l'Intendance.

Toulouse, le 23 février 1874.

L'Intendant militaire du 17^e Corps d'armée,

Signé : BOU de SÉGANVILLE.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC
FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brasards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médaillons et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur.

Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

Garnitures de fleurs pour modistes. Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN.

GRAINES DE TOUTE SORTE.

chez **CONTOU**, boulanger,

rue St-James, à Cahors.

1874

CALENDRIER DU DÉPARTEMENT DU LOT

A CAHORS EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layrou

A VENDRE

A TRÈS BON MARCHÉ

Une grille de tombe simple, en fer carré, en très bon état, nouvellement descellée.

S'adresser à M. Dubois, serrurier, rue St-James, quai Ségur.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

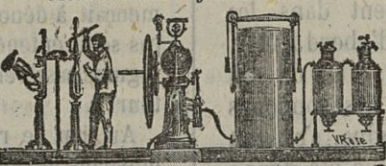
AVIS.

Un homme capable et très sûr demande à gérer aux propriétés d'une certaine importance.

S'adresser au bureau du Journal.

APPAREILS CONTINUS

POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES de toutes espèces Eaux de seltz, Limonades, Soda-Water, Vins mousseux Gazéification des Bières et Cidres. DIPLOME D'HONNEUR Médaille d'or, Grande Médaille d'or et Médaille de Progrès 1872-1873.



SIPHONS à grand et à petit levier, ovoïdes et cylindriques.

essayés à une pression de 20 atmosphères, simples, solides, faciles à nettoyer, Étain au 1^{er} titre. — Verre cristall.

J. HERMANN-LACHAPELLE

144, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris. Envoi de prospectus détaillés. Envoi franco du Guide du fabricant des boissons gazeuses, publié et estampillé par Hermann-Lachapelle, contre 5 fr.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 3, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.

Prix de la boîte : 1 fr. 50. Dépôt à Paris, 26, r. N.-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

AVIS

Le sieur BERGON, tailleur d'habits, rue des boulevards, à Cahors, a l'honneur de prévenir les pères de famille, qui ont leurs enfants au Lycée en qualité de pensionnaires, qu'il confectionnera pour leur compte le costume complet, y compris le képi, col et gants, au prix de 70 fr. pour la taille la plus élevée, et au prix de 60 fr. pour la taille moyenne et la petite. Prix du pantalon de toile 6 fr.

Il garantit la bonne exécution de ses ouvrages.

Il tient à la disposition de ses confrères, toutes les fournitures en boutons, palmes, etc.

Pharmacie DETHAN
Faub. Saint-Denis, 90, à Paris, et dans les princ. Pharmacies de France et de l'Étranger.

MALADIES de la GORGE DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE

PASTILLES DETHAN au Chlorate de potasse

Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandé aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.

A VENDRE

la plus ancienne

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

de CAUSSE (Tarn-et-Garonne).

S'adresser à MM. Garrigues et Caillaud.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Source de l'État. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CELESTINS — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, albuminurie.

BATTERIE — Prescrite comme l'eau des Célestins.

Administration de la Cie concessionnaire: PARIS, 23, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

À Cahors, chez M. Dulac, pharmacien

GOVERNEMENT DU PÉROU DREYFUS FRÈRES & C^{ie}, DE PARIS

GUANO DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOLLAY.
Brest (Landerneau), chez M. EMILE VICENT.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BORDON et C^{ie}.
Havre, chez M. E. FICQUEUR.
La Rochelle, chez MM. d'ORNIER et FAUSTIN fils.
Lyon, chez M. MARC GILLIN.
Marseille et Gête, chez MM. A.-G. BORI et C^{ie}.
Metun, chez M. V. LE BARAZ.
Nantes, chez MM. A. JAZOT et HÉARD.
Paris, chez M. A. MOUTERON-DUPIN.
Saint-Nazaire, chez MM. A. JAMOT et HÉARD.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAUER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusque en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4^o, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré dix exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU: La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOMES I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit: à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.